



Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 056-215601626-20230620-DB20230607-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 20 juin 2023

COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ZAC DE Kerdroual

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Georges CORNEC à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Vagtang CROGUENNEC.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

n°07

COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le compte de gestion du budget ZAC de Kerdroual présenté par le trésorier principal de Lorient Collectivité ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 8 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget ZAC de Kerdroual arrêté aux montants suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	207 178,17 €
Recettes de l'exercice	207 178,17 €
Excédent	0,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	211 936,05 €
Recettes de l'exercice	252 018,93 €
Excédent	40 082,88 €

Soit un excédent global de clôture de 40 082,88 €

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à la L'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire